

NOTE

Destinataire : Réseau d'alphabétisation et de formation de base

Expéditeur : Ministère du Travail, de la Formation et du Développement des compétences

Date : le 31 août 2020

Objet : Planification des services d'alphabétisation 2021-2022 pour les réseaux régionaux

La présente note vise à fournir au réseau d'alphabétisation et de formation de base (AFB) des renseignements sur le processus de planification des services d'alphabétisation pour 2021-2022. Le modèle de plan de services d'alphabétisation du réseau régional et le tableau de prestation de services qui l'accompagne sont maintenant prêts à être utilisés.

Tous les réseaux régionaux doivent remplir le modèle de plan de services d'alphabétisation et les tableaux de prestation de services en consultation avec les fournisseurs de services d'alphabétisation et les partenaires communautaires compétents des régions qu'ils ciblent.

Les plans de services d'alphabétisation et les tableaux de prestation de services doivent être remplis et renvoyés par courriel en pièces jointes à la conseillère ou au conseiller en emploi et en formation de votre réseau régional avant la fermeture des bureaux le 16 octobre 2020.

Le ministère étudiera les plans de services d'alphabétisation et les approuvera au plus tard le 30 octobre 2020. Les réseaux régionaux les distribueront ensuite aux fournisseurs de services d'alphabétisation et de formation de base dans leur région ciblée afin qu'ils puissent s'en servir et le consulter pour planifier leurs activités.

Durant le processus de planification des activités, les points de prestation de services confirmeront que leurs plans d'activités sont conformes au plan d'alphabétisation et de formation de base de la communauté. Le plan d'activités d'alphabétisation et de formation de base 2021-2022 pour les réseaux régionaux devrait refléter celui des fournisseurs de services d'alphabétisation.

Je vous remercie de votre appui soutenu au Programme d'alphabétisation et de formation de base. Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec le bureau du ministère de votre région.